

L'urbanisme de la cité entièrement revu d'ici les prochaines années

Le Républicain Lorrain - 02 févr. 2025 à 18:35 - Temps de lecture : 2 min

|



Dans le cadre de la refonte complète du Plan local d'urbanisme, l'ancien groupe scolaire recherche sa destination future.

Face à l'obsolescence du Plan local d'urbanisme, datant de 2008, actuellement applicable à la commune, l'application des nouvelles règles d'urbanismes issues des lois ZAN, Grenelle, ALUR, ELAN et Climat et Résilience ainsi que le futur SCOT en cours de rédaction, le maire de Guénange Pierre Tacconi a proposé une refonte complète de celui-ci. Proposition acceptée à l'unanimité par les élus du conseil municipal.

Une opération de longue haleine qui s'inscrira sur plusieurs années d'études et de concertations. Il s'agit de prendre en compte les nouvelles attentes des habitants en matière de qualité de vie, de services et de mobilité, en intégrant des objectifs en matière de transition écologique, d'assurer une cohésion entre le bâti actuel, le patrimoine de la commune et les perspectives de développement économiques et sociaux, en particulier en favorisant l'essor de commerces et services de proximité.

Le projet devra également prendre en compte l'évolution démographique espérée et les mobilités des habitants. En une phrase, prévoir Guénange sur plusieurs années.

Ce processus prévoit de nombreuses concertations avec les habitants avec des réunions publiques, des affichages et une mise à disposition de registres d'observations pour le public.

À noter, si plusieurs Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), communauté de communes ou d'agglomérations ont souhaité s'engager sur un Plan local d'urbanisme intercommunal, les élus de la communauté de communes de l'Arc Mosellan ont refusé cette option tant qu'ils en ont la possibilité.